

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Laval

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 3 avril 2023 à 18 h 30 au 955, boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval.

Nom	Présent	Absent
Membres du CA		
Brisebois, Patrice, personnel cadre	x	
Chaanin, Amal, parent d'élève	x	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté	x	
Coallier, Danielle, membre de la communauté		x
Cummings, Julie, parent d'élève	x	
Girard, Frédéric, personnel direction	x	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	x	
Lord, Robert, personnel professionnel	x	
Marcotte, Mylène, membre de la communauté	x	
Maltais, Caroline, personnel soutien	x	
Martel, Sylvain, membre de la communauté	x	
Pineda, Christian, parent d'élève		x
Turcotte, Pascal, membre de la communauté	x	
Vaillancourt, Chantal, personnel enseignant	x	
Vaillancourt, Myriamme, parent d'élève	x	
Direction générale		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	x	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	x	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	x	
Roussel, Catherine, directrice générale adjointe	x	
Volcy, Yves Michel, directeur général	x	
Secrétariat général		
Duval, Stella, secrétaire générale	x	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	x	
Services		
Desrosiers, Jean-Sébastien, directeur des Services éducatifs	x	

POINTS STATUAIRES

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Mylène Marcotte, et résolu :

Que l'ordre du jour proposé est adopté tel qu'il apparaît ci-après.

Points statutaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

- 2.1 Période de questions du public

Points de décision nécessitant une présentation

- 3.1 Huis clos – Demande de révision de décision

CA 2022-2023 numéro 070

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

2.1 Période de questions du public

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions du public.

POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

HUIS CLOS

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos à 18 h 30.

CA 2022-2023 numéro 071

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Françoise Charbonneau prend son siège à 19 h 19.

Monsieur Pascal Turcotte quitte son siège à 19 h 22.

RETOUR EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est proposé par M. Sylvain Martel, et résolu :

QUE le conseil d'administration revienne en assemblée délibérante à 19 h 47.

CA 2022-2023 numéro 072

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 16 mars 2023 logée par le père de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester la décision de transférer l'élève de l'école Curé-Antoine-Labelle vers l'école Leblanc pour terminer l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 28 mars 2023;

ATTENDU que la décision est apparue au comité d'étude des demandes de révision comme étant bien fondée, compte tenu des faits et des circonstances;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par Mme Caroline Maltais, et résolu :

QUE le conseil d'administration maintienne la décision quant au transfert d'école de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2022-2023 numéro 073;

QUE l'élève puisse fréquenter l'école Leblanc ou l'école Horizon Jeunesse, au choix des parents, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024;

QUE le soutien pédagogique nécessaire soit mis en place pour assurer la réussite de l'élève.

Monsieur François-Hugues Liberge, président, demande à la secrétaire générale de procéder à l'appel du vote sur l'adoption de la proposition présentée.

CA 2022-2023 numéro 073

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

POUR : 5

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 4

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE
Président du CA

STELLA DUVAL
Secrétaire générale